

# COMMUNE DE LA BAZOCHE-GOUET

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le seize Novembre, à 20 heures 15, le Conseil Municipal, convoqué le 10 Novembre 2021, s'est réuni au lieu habituel de ses séances à la Salle des Arcades, sous la présidence de Mr Jean-Paul BOUDET, Maire. La séance a été publique

**ETAIENT PRESENTS** : Mr BOUDET – Mr LEGRET - Mr CHAMPION – Mme SEVIN - Mr HUGON – Mr COCHARD — Mr VIVET – Mme JAULNEAU– Mme AVISSE- Mme GUIZIEN.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : Mme DERAIS pouvoir Mr HUGON – Mme LINCKER pouvoir Mr CHAMPION - Mr LEGRAND pouvoir Mr LEGRET -Mme DAIN pouvoir Mme SEVIN - Mr DAMAS pouvoir Mr BOUDET

**Secrétaire de séance** : Mr LEGRET.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

### **1- DECISION MODIFICATIVE :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative n° 8 de la commune.

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>	<i>Pour mémoire montant prévu au budget</i>	<b>Décision modificative n°8 Montant</b>	<b>RECETTES</b>	<i>Pour mémoire montant prévu au budget</i>	<b>Décision modificative n°8 Montant</b>
<b>CHAPITRE 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b> Art. 678 Autres charges exceptionnelles	4 895,44	14 240,00			
<b>CHAPITRE 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	1 149 632,00	8 744,00	<b>CHAPITRE 73 IMPOTS ET TAXES</b> Art. 73223 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)		22 984,00
<b>TOTAL DECISION MODIFICATIVE N° 8 SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>22 984,00</b>	<b>TOTAL DECISION MODIFICATIVE N° 8 SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>22 984,00</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES	<i>Pour mémoire montant prévu au budget</i>	<b>Décision modificative n°8 Montant</b>	RECETTES	<i>Pour mémoire montant prévu au budget</i>	<b>Décision modificative n°8 Montant</b>
<b>CHAPITRE 21 IMMOBILISATIONS</b>					
<b>CORPORELLES</b>					
Art. 21312 (Prog. 21529) Cantine scolaire	-	1 250,00			
Art. 21318 (Prog. 21524) Salle des Fêtes	690,00	3 320,00			
Art. 2152 (Prog. 21528) Miroir d'agglomération	-	490,00			
			<b>Art. 13258 Prog. 21448 Opération cœur de village (Remb matériaux dalle tri par le SICTOM)</b>	-	1 765,00
Art. 2315 (Prog. 21512) Travaux aménagements divers	78 082,32	5 441,00			
			<b>CHAPITRE 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	1 149 632,00	8 744,00
<b>TOTAL DECISION MODIFICATIVE N° 8 SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>10 501,00</b>	<b>TOTAL DECISION MODIFICATIVE N° 8 SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>10 509,00</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n° 8.

### **2 – CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME 2022-2024 AVEC EURE ET LOIR INGENIERIE**

Monsieur le Maire rappelle que la convention signée avec l'Agence Technique Départementale de l'Eure et Loir concernant l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme arrive à échéance au 31 Décembre 2021.

Il présente la nouvelle convention qui sera conclue avec Eure et Loir Ingénierie. Elle commencera au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et se terminera au 31 décembre 2025.

Il propose de retenir l'option 3 de l'article 02 « champ d'application » : « *ELI assurera l'instruction des déclarations préalables sauf celles expressément exclues.* »

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la nouvelle convention qui sera établie du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 Décembre 2025 ;
- Choisit l'option 03 de l'article 2 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Eure et Loir Ingénierie.

### **3- CONVENTION – MARCHÉ HEBDOMADAIRE**

Monsieur le Maire rappelle que la convention de mise à disposition d'une place sur le marché hebdomadaire établie pour 3 ans se terminera au 31 Décembre et propose de la renouveler.

Une modification sera apportée à l'article 3 « Jour et horaires du marché », qui débutera par l'indication suivante : « *l'arrivée des commerçants devra se faire avant 9 H 15 et le départ ne pourra pas avoir lieu avant 12 H 30. Il sera interdit de circuler avec les véhicules sur le marché entre 9 H 15 et 12 H 30* ».

La convention prendra effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2022 pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler la convention en modifiant l'article 3, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### **4 – CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conventions de mise à disposition que la Communauté de Communes du Grand Chateaudun nous a transmises.

➤ *Convention de mise à disposition individuelle de titulaire concernant Mr PREAULT Frédéric*, assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> Classe, qui est intervenu à l'Ecole durant l'année scolaire 2019-2020. Il a effectué 16 heures entre le 3 février 2020 et le 3 juillet 2020. Le coût de l'heure (comprenant la rémunération et les charges sociales) s'élève à 47 € soit pour 16 heures un total de 752 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et à régler la somme de 752 € à la Communauté de Communes du Grand Chateaudun.

➤ *Convention de mise à disposition individuelle de titulaire concernant Madame ORY Martine*, Adjoint technique, pour l'exercice des fonctions d'animation durant l'année scolaire 2020-2021 (à compter du 14 Janvier 2021 et jusqu'au 6 juillet 2021) pour le périscolaire.

Madame ORY à effectué 45 H 30. Le taux horaire pour l'année 2020-2021 est de 19,51 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

➤ *Convention de mise à disposition de service entre la commune à la Communauté de Communes du Grand Chateaudun* afin de permettre à la CDC d'exercer certaines des missions correspondant aux compétences qui lui ont été transférées pour 2021 -2022.

Elle concerne les missions suivantes :

<b>Services</b>	<b>Compétence transférée</b>	<b>Missions concernées</b>
Service technique	Bâtiments périscolaires	Réparations urgentes- petit entretien- réalisation en régie ou consultation, commande et suivi des travaux en entreprise
Service technique	Espaces publics zones d'activités	Entretien des espaces publics (nettoyage, tonte des espaces verts, taille des arbustes...)

Le remboursement s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service qui est de 28 €. Ce coût unitaire comprend les charges liées au fonctionnement du service, les charges de personnel, les petites fournitures, l'outillage, le coût du renouvellement, d'entretien, de fonctionnement, d'usage (carburants, fluides) des biens (matériels, outils, véhicules, bâtiments... affectés au service) et les contrats de service rattachés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

## **5 – TARIFS 2022**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants :

### **CIMETIERE COMMUNAL**

<b><u>CONCESSIONS</u></b>	<b><u>PRIX</u></b>
15 ans	133,60 €
30 ans	178,50 €
Perpétuelle	881,30 €
15 ans enfant	59,20 €
30 ans enfant	89,80 €
Perpétuelle enfant	180,50 €

<b><u>CAVEAU PROVISoire</u></b>	<b><u>PRIX</u></b>
1 <sup>ère</sup> quinzaine	8,40 €
2 <sup>e</sup> quinzaine	11,40 €
Autres quinzaines	16,30 €

<b><u>CAVURNE</u></b>	<b><u>PRIX</u></b>
15 ans	86,70 €
30 ans	116,30 €

<b><u>COLUMBARIUM</u></b>	<b><u>PRIX</u></b>
15 ans – 1 case	346,80 €
30 ans – 1 case	695,60 €
Plaque pour porte	88,70 €

<u>STELE DU SOUVENIR</u>	<u>PRIX</u>
15 ans	210,10 €
30 ans	281,50 €

### **BOXES**

<u>BOXES</u>	<u>PRIX</u>
1 BOX – location par période de 24 heures – toute période commencée est due Le box sera paillé, mais aucune nourriture ne sera fournie	22,00 €

### **DROITS DE PLACE - MARCHE**

<u>MARCHE</u>	<u>PRIX</u>
Spectacles, forains, voitures, démonstrations avec ou sans vente, boutiques, marchands étalagistes	Tarif de base au mètre linéaire Non abonné 1,15 € Abonné 0,80 €

<u>FETE FORAINE</u>	<u>PRIX</u>
Fête foraine	Tarif de base au mètre linéaire : 0,40 €

<u>CIRQUE</u>	<u>PRIX</u>
Emplacement par jour de présence – payable à l'installation	15,80 € /jour de présence

<u>RACCORDEMENT ELECTRIQUE</u>	<u>PRIX</u>
Marché et Fête foraine	Par jour de présence : 1,70 €
<u>RACCORDEMENT EAU</u>	<u>PRIX</u>
Marché et Fête foraine	Par jour de présence : 1,85 €

## ***HALLE CHAMPETRE***

<b><u>HALLE CHAMPETRE</u></b>	<b><u>PRIX</u></b>
Vin d'honneur	115,00 €
En cas de location du gîte complet, et d'une salle polyvalente (arcades, associations ou salle des fêtes)	Halle gratuite

## ***PHOTOCOPIES – FAX***

<b><u>PHOTOCOPIES NOIR ET BLANC</u></b>	<b><u>PRIX</u></b>
Format A4 – 1 feuille	0,45 €
Format A3 – 1 feuille	0,90 €
<b><u>PHOTOCOPIES COULEUR</u></b>	
Format A4	0,90€
Format A3	1,80 €

<b><u>ENVOI DE FAX</u></b>	<b><u>PRIX</u></b>
1 feuille	1,20 €

## ***SALLE DES FETES***

<b><u>Classement</u></b>	<b><u>Catégories</u></b>	<b><u>PRIX</u></b>
<b>A</b>	Bals – Soirées dansantes – Repas dansants	444,00 €
<b>B</b>	Manilles – Lotos – Théâtre – Thés dansants – Réunions – Spectacles – Brocantes	260,00 €
<b>C</b>	Noces (2 jours) – Repas de famille (2 jours)	457,00 €
<b>D</b>	Repas de famille (1 jour)	279,00 €
<b>E</b>	Vin d'honneur	125,00 €

**SPECTACLES – BOISSONS**

<u>BOISSONS</u>	<u>PRIX</u>
Bière – 0,33 cl	2,00 €
Perrier – Coca Cola – Orangina - 0,33 cl	1,50 €
Café – la tasse	1,00 €
Eau – 0,50 cl	0,50 €

**TABLES ET CHAISES**

<u>Catégories</u>	<u>PRIX</u>
Tables neuves	4,20 €
Bancs neufs	2,20 €
Tables avec tréteaux	3,20 €
Chaises	0,60 €
Forfait transport sur la commune	22,00 €

**SALLES POLYVALENTES**

<u>SALLE DES ASSOCIATIONS ET OFFICE</u>	<u>PRIX</u>
1 Journée	175,00 €
2 jours	258,00 €
Vin d'honneur	65,00 €

<u>SALLE DES ARCADES ET OFFICE</u>	<u>PRIX</u>
1 Journée	256,00 €
2 jours	388,00 €
Vin d'honneur	97,00 €
Option Audio-visuel par jour	70,00 €

<b><u>SALLE DES ASSOCIATIONS + ARCADES + OFFICES</u></b>	<b><u>PRIX</u></b>
1 Journée	380,00 €
Week-end	585,00 €

### **CAR**

<b><u>TRANSPORT EN CAR</u></b>	<b><u>PRIX</u></b>
Coût au kilomètre	1,80 €
Prix de l'heure du chauffeur (conduite ou attente)	20,40 €
Le repas du chauffeur sera à la charge de l'organisateur	

### **CAMPING MUNICIPAL**

<b>PERIODE</b>	<b>Prix T.T.C.</b>
<b>1 TENTE 1 PERSONNE</b> (emplacement + véhicule et douche comprise)	6,00 €
<b>1 TENTE 2 PERSONNES forfait</b> (emplacement + véhicule et douches comprises)	8,50 €
<b>1 CARAVANE 1 – 2 PERSONNES</b> (emplacement + véhicule et douches comprises)	11,00 €
<b>1 CAMPING CAR 1 – 2 PERSONNES</b> (emplacement + véhicule et douches comprises)	11,50 €
<b>1 CARAVANE 3 - 4 PERSONNES forfait</b> <b>1 CAMPING CAR 3 – 4 PERSONNES forfait</b> (emplacement + véhicule et douches comprises)	16,00 €
<b>PERSONNE SUPPLEMENTAIRE (avec douche)</b> (au-delà de la 4 <sup>e</sup> personne caravane et camping car) (au-delà de la 2 <sup>e</sup> personne tente)	3,80 €
<b>ELECTRICITE 10 AMPERES</b>	4,50 €
<b>LAVE LINGE (par lessive)</b>	3,90 €
<b>VISITEUR</b>	1,90 €
<b>CHIEN – CHAT</b>	1,20 €
<b>GARAGE MORT</b>	
1 <sup>ère</sup> caravane	1,40 €
2 <sup>e</sup> caravane	0,80 €



### MOBIL HOME (maximum de 6 personnes)

<u>PERIODE</u>	<u>Prix T.T.C.</u>
<b>Week-end</b> (2 jours samedi dimanche)	<b>128,00 €</b>
Acompte à la réservation	40,00 €
<b>Week-end prolongé</b> (3 jours vendredi ou lundi + week-end Ou 03 jours continus)	<b>165,00 €</b>
Acompte à la réservation	50,00 €
<b>Semaine basse</b> (avril mai juin septembre octobre)	<b>245,00 €</b>
Acompte à la réservation	80,00 €
<b>Semaine haute</b> (juillet août)	<b>317,00 €</b>
Acompte à la réservation	100,00 €
<b>Nuitée</b> (17 h à 11 h 30)	<b>62,00 €</b>
Acompte à la réservation	20,00 €

<u>CAUTIONS</u>	<u>Prix T.T.C.</u>
Caution (à la remise des clés)	<b>255,00 €</b>
Caution pour frais de ménage	<b>62,00 €</b>

### LOCATION EMPLACEMENT POUR MOBIL HOME

<u>CATEGORIE</u>	<u>Prix T.T.C.</u>
Location annuelle emplacement pour mobil home	<b>1 300,00 €</b>
Forfait installation – raccordement	<b>230,50 €</b>

### 6 - REVERSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHATEAUDUN DU SOLDE DU MONTANT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Grand Chateaudun a repris la compétence assainissement au 1er Janvier 2020.

En fin d'année 2019, des rattachements de dépenses ont été effectués sur le budget assainissement pour un montant de 15 901,33 € (rattachement des dépenses se rapportant à l'exercice 2019). Ces rattachements ont été repris dans le budget de la commune en 2020 afin de pouvoir régler les factures.

Cependant, sur ces dépenses rattachées, la commune a réglé en 2020 seulement un montant de 1 668,53 €, les autres dépenses ont été réglées par la Communauté de Communes du Grand Chateaudun.

Ces rattachements ont impacté l'excédent de fonctionnement transféré à la Communauté de Communes du Grand Chateaudun. Monsieur le Maire indique au Conseil

Municipal qu'il convient de reverser le montant des dépenses rattachées et non réglées par la Commune, soit une somme de 14 232,80 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte de reverser à la Communauté de Communes du Grand Chateaudun la somme de 14 232,80 € correspondant aux dépenses de 2019 qui ont été rattachées et non réglées par la Commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

## **7- MARCHÉ ASSURANCES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une mise en concurrence a été effectuée pour le marché public d'assurances. La publicité a été mise en ligne sur la plateforme de l'Association des Maires d'Eure et Loir [www. amf28.org/labazochequet](http://www.amf28.org/labazochequet) le 9 Juillet 2021.

Le marché se compose des 5 lots. Chaque marché sera passé pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 Décembre 2023.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les offres retenues par la Commission marchés publics.

<b>LOTS</b>	<b>ASSUREURS</b>	<b>MONTANT ANNUEL DES COTISATIONS</b>
<b>N° 1 - AUTO MISSION</b>	<b>GROUPAMA</b>	<b>533,00 €</b>
<b>N° 2 - ASSURANCE DU PATRIMOINE</b>	<b>SMACL</b>	<b>Proposition avec Franchise de 300€ : 5 656,15€ dont :</b> - tranche ferme : 5 607,64 € et tranche optionnelle n°1 : 48,51 €
<b>N° 3 - ASSURANCE DES RESPONSABILITES</b>	<b>SMACL</b>	<b>1 366,63 €</b>
<b>N° 4 - PROTECTION JURIDIQUE</b>	<b>SMACL</b>	<b>678,09 € dont :</b> - protection juridique 574,61 € - protection fonctionnelle : 103,48 €
<b>N° 5 - ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES</b>	<b>GROUPEMENT GROUPAMA/CIGAC</b>	Taux de cotisation agents CNRACL : 4,52 % Taux de cotisation agents IRCANTEC : 1,03%

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et toutes les pièces.

## **8 – AVENANT 3 REQUALIFICATION CŒUR DE VILLAGE – PIGEON TP**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la projet d'avenant n° 3 concernant les travaux de requalification du cœur de village, pour le lot n° 1 « VRD » attribué à l'entreprise PIGEON.

Cet avenant est justifié par le renouvellement du réseau d'éclairage public et de sonorisation place du marché, le renforcement d'un accès riverain pour le passage poids lourds, la création d'un espace vert supplémentaire devant les commerces, la pose de mobilier urbain supplémentaire. Il prolonge de 3 mois la durée d'exécution des travaux.

Le montant est de 21 704,46 € H.T., soit 26 044,87 € TTC.

Marché	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.	Ecart financier
Marché initial	1 098 820,75 €	219 764,15 €	1 318 584,90 €	
Avenant n° 1	108 179,21 €	21 635,84 €	129 815,05 €	
Avenant n° 2	21 648,20 €	4 329,64 €	25 977,84 €	+1,97 %
Avenant n° 3	21 704,06 €	4 340,81 €	26 044,87 €	+1,98 %
Montant du marché après avenant n° 3	1 250 352,22 €	250 070,44 €	1 500 422,66 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°3 de l'entreprise PIGEON pour le lot n° 1 « VRD » ;
- Accepte la réalisation des travaux pour un montant de 21 704,06 € H.T. soit 26 044,87 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

#### **9 – AVENANT N° 1 A LA CONSTRUCTION D'UNE MEDIATHEQUE – SOMARE**

Monsieur le Maire présente le projet d'avenant n° 1 au marché concernant la construction d'une médiathèque pour le lot n° 2 « maçonnerie – canalisations- faïence » attribué à l'entreprise SOMARE.

Cet avenant prend en compte les recommandations de l'étude géotechnique et concerne le remplacement de la prestation de dallage par un plancher porté type poutrelles hourdis, la modification des fondations suivant fonds de forme précisé et consécutive au planché porté (ajout de longrines et massifs pour obtenir une portée admissible par le plancher) et l'ajout de cours anglaise de ventilation du vide sanitaire.

Le montant de cet avenant s'élève à 8 704,75 € H.T., soit 10 445,70 € T.T.C..

Marché	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.	Ecart financier
Montant initial	87 852,55 €	17 570,51 €	105 423,06 €	
Avenant n° 1	8 704,75 €	1 740,95 €	10 445,70 €	+ 9,91 %
Montant du marché	96 557,30 €	19 311,46 €	79 532,42 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant n° 1 de l'entreprise SOMARE pour le lot n° 2 « Maçonnerie-canalisation – faïence » concernant la construction d'une médiathèque ;
- Accepte la réalisation de ces travaux pour un montant de 8 704,75 € H.T. soit 10 445,70 € T.T.C.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

## **10 – DEVIS RADIATEUR ELECTRIQUE POUR LA CANTINE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la SARL LE2I pour le remplacement d'un radiateur électrique à la cantine scolaire dont le montant s'élève à 1 040,00 € H.T. soit 1 248,00 € T.T.C..

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le devis de l'entreprise SARL L2EI d'un montant de 1 040,00 € H.T. soit 1 248,00 € T.T.C.
- Autorise Monsieur à passer la commande.

## **11 – SUBVENTION BUDGET LOTISSEMENT LA PRAIRIE 1<sup>ère</sup> TRANCHE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 32/2021 en date du 26 février 2021, il a été décidé de fixer le prix de vente des terrains du lotissement la Prairie 1<sup>ère</sup> tranche à 28 € TTC. Cette réduction du prix de vente oblige la commune à verser une subvention à ce budget annexe lors de chaque vente.

Monsieur et Madame HUBERT Jean-Claude ont acheté une parcelle de 876 m<sup>2</sup> (parcelle n° 5 de 876 m<sup>2</sup> à 28 € TTC le m<sup>2</sup>).

Il convient de verser une subvention au budget lotissement la Prairie 1<sup>ère</sup> Tranche calculée comme suit :

$$211\,194,68 \text{ € (valeur du stock au 31/12/20) : } 7\,591 \text{ m}^2 \text{ (superficie qui reste à vendre)} \\ = 27,8217 \text{ €}$$

$$27,8217 \text{ € x } 876 \text{ m}^2 \text{ (superficie vendue) = } 24\,371,81 \text{ € HT - } 21\,038,60 \text{ € HT (prix de} \\ \text{vente HT) = } 3\,333,21 \text{ €}$$

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le versement d'une subvention de 3 333,21 € au budget lotissement la Prairie 1<sup>ère</sup> Tranche.

## **12 – CONTRAT DE MAINTENANCE DE CHAUFFAGE, DE CLIMATISATION ET DE VENTILATION A LA MAISON DE SANTE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de maintenance de chauffage, de climatisation et de ventilation pour la maison de santé proposé par l'entreprise DESSAIGNE pour une durée de 3 ans.

Le montant de la redevance annuelle, révisable, s'élève 1 200,00 H.T. soit 1 440,00 € T.T.C..

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le contrat de maintenance du chauffage, de la climatisation et de la ventilation de la maison de santé de l'entreprise DESSAIGNE ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

## **13 -AVENANT N° 1 – REQUALIFICATION DU CŒUR DE VILLAGE – Lot n° 2 « MISE EN LUMIERE DE L'EGLISE – CITEOS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'avenant n° 1 concernant le lot n°2 «mise en lumière de l'église» du marché de requalification du cœur de village, dont l'entreprise CITEOS est titulaire.

Il correspond à la différence entre les travaux en moins concernant la façade côté rue du Général Leclerc (1<sup>ère</sup> partie) et la Mairie et les travaux en plus concernant la façade arrière de l'Eglise.

Le montant de l'avenant est de – 3 562,00 € H.T. soit – 4 274,40 € T.T.C. .  
L'incidence financière de cet avenant est donc de -5,10%

Marché	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.	Ecart financier
Montant initial	69 839,02 €	13 967,80 €	83 806,82 €	
Avenant n° 1	- 3 562,00 €	-712,40 €	- 4 274,40 €	- 5,10 %
Montant du marché	66 277,02 €	13 255,40 €	79 532,42 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte l'avenant n°1 de l'entreprise CITEOS concernant le lot n° 2 « mise en lumière de l'église » du marché de travaux « requalification du cœur de village » dont le montant s'élève - 3562,00 € H.T. soit – 4 274,40 € T.T.C.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant.

#### **14- QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur COCHARD Michel donne des informations sur les interconnexions concernant l'eau potable.

Madame JAULNEAU Marie-Claude évoque le blog de la commune et regrette que les derniers comptes- rendus du conseil municipal n'apparaissent pas. Elle souhaiterait que leur publication soit régulière pour informer la population. La communication se fait aussi beaucoup par les réseaux sociaux et certaines communes utilisent le panneau pocket pour diffuser les informations.

Monsieur VIVET Jean-Claude informe qu'il a procédé au réglage des fenêtres de l'école.

Monsieur CHAMPION Joël indique que l'achat de panneaux directionnels sera nécessaire suite aux travaux en centre bourg et qu'il a déjà des estimations financières.

Monsieur LEGRET Gérard donne des précisions sur l'avancement du bulletin municipal qui sera distribué en janvier 2022.

La séance est levée à 23 H 30.